

## ANNEXE

En vertu de l'article 9.2.a) du RGPD (Règlement général sur la protection des données), le traitement de données à caractère personnel concernant la santé est autorisé lorsque la personne concernée a donné son consentement explicite au traitement de ces données pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

En conséquence, je donne également à Assurances MMH SCRL mon consentement explicite, univoque et éclairé en vue du traitement des données à caractère personnel décrites dans la présente déclaration d'incapacité de travail.

Les informations recueillies pour cette déclaration d'incapacité de travail sont utilisées exclusivement pour la finalité de l'assurance du revenu garanti.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

« Lu et approuvé » + signature de l'assuré(e)

